

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 31 Août 2017 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

Absents excusés : Mme Leclercq (pouvoir à M. Massé) – M. Scherer (pouvoir à Mme Audin), Mme Meneau
Absent : M. Capy

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Audin

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la création d'un centre de loisirs pour le mercredi matin et en fixe les tarifs.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le recrutement de deux agents contractuels à temps non complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités au sein des services péri, extra et scolaires pour l'année 2017/2018.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de considérer l'affectation des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget.
- **EMET**, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion des communes de Montereau et Saint Germain des Prés au Syndicat pour la Gestion de la Fourrière Animale des communes et communautés du Loiret.
- **Affaires diverses**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la consultation lancée pour le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente, l'entreprise PICOT de Bonny sur Loire, a été retenue avec une solution de chauffage comprenant deux chaudières. Les travaux seront mis en œuvre fin septembre, début octobre.

Il ajoute que dans le cadre de la mise en sécurité des bâtiments scolaires, des alarmes anti-intrusion seront installées aux écoles ainsi qu'une gâche électrique avec interphone et un châssis avec volets roulants, à l'école maternelle. Ces travaux seront partiellement financés par des fonds issus entre autres, de réserve parlementaire dont les communes et associations ne pourront prochainement plus bénéficier.

Il indique que FREE procède à l'installation de câbles et haubans d'une hauteur de 9 mètres sur le château d'eau du Clos des Assorts et ajoute que SFR a dernièrement remplacé son antenne de 3 mètres par un équipement de 5 mètres.

Il donne des informations sur les divers travaux à venir :

- Le permis de construire relatif à l'édification d'une unité de traitement de l'eau près du château d'eau a été déposé et est donc en cours d'instruction.
- Le pont surplombant le Canal de Briare sera repeint en début d'année prochaine, il fera l'objet d'un sablage et des mesures de protection seront mises en place quant à la peinture au plomb le recouvrant, une passerelle pour piétons sera aménagée, la circulation sera alternée mais les cars et engins agricoles bénéficieront de dérogations.

Monsieur GERVAIS fait savoir que la nouvelle aire de jeux de l'école maternelle sera opérationnelle pour la rentrée des classes, il ajoute que les employés du service technique ont effectués plusieurs travaux au sein des écoles au cours de cet été :

Deux classes de l'école maternelle ont été repeintes ainsi que le mobilier et les deux pignons de ce bâtiment. Il reste à trouver un matériau ne nécessitant pas de peinture pour la réfection du bandeau de la façade.

Les fissures du plateau sportif ont été rebouchées à l'aide de résine.

Mme BOURY indique que 88 enfants sont inscrits pour cette rentrée et Monsieur le Maire ajoute que c'est une limite basse.

Elle indique qu'un courrier relatif aux modalités d'inscription et d'utilisation de l'Accueil de Loisirs sera remis aux familles dès la rentrée.

Monsieur BUSCH demande si le grillage séparant la cour de l'école des logements communaux a été changé, Monsieur GERVAIS répond par l'affirmative et précise qu'il a été complètement remplacé par un équipement renforcé à 5 fils.

Monsieur GERVAIS signale que les fontaines des sanitaires de l'école maternelle ont été réparées et bénéficient dorénavant d'un système de temporisation du débit d'eau.

Mme BOURY ajoute que le prestataire s'occupant des équipements informatiques des écoles est intervenu pendant la saison estivale.

Elle rappelle la prestation appréciée du Théâtre Magique le 12 Août, deux séances ont accueilli près de 50 personnes chacune.

Le Maire,
Guy Massé